

# ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

## Sciences sociales et politiques

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :*

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.**

### SUJET A

*Ce sujet comporte deux documents.*

**Montrez que le répertoire d'action politique s'est aujourd'hui élargi.**

#### DOCUMENT 1

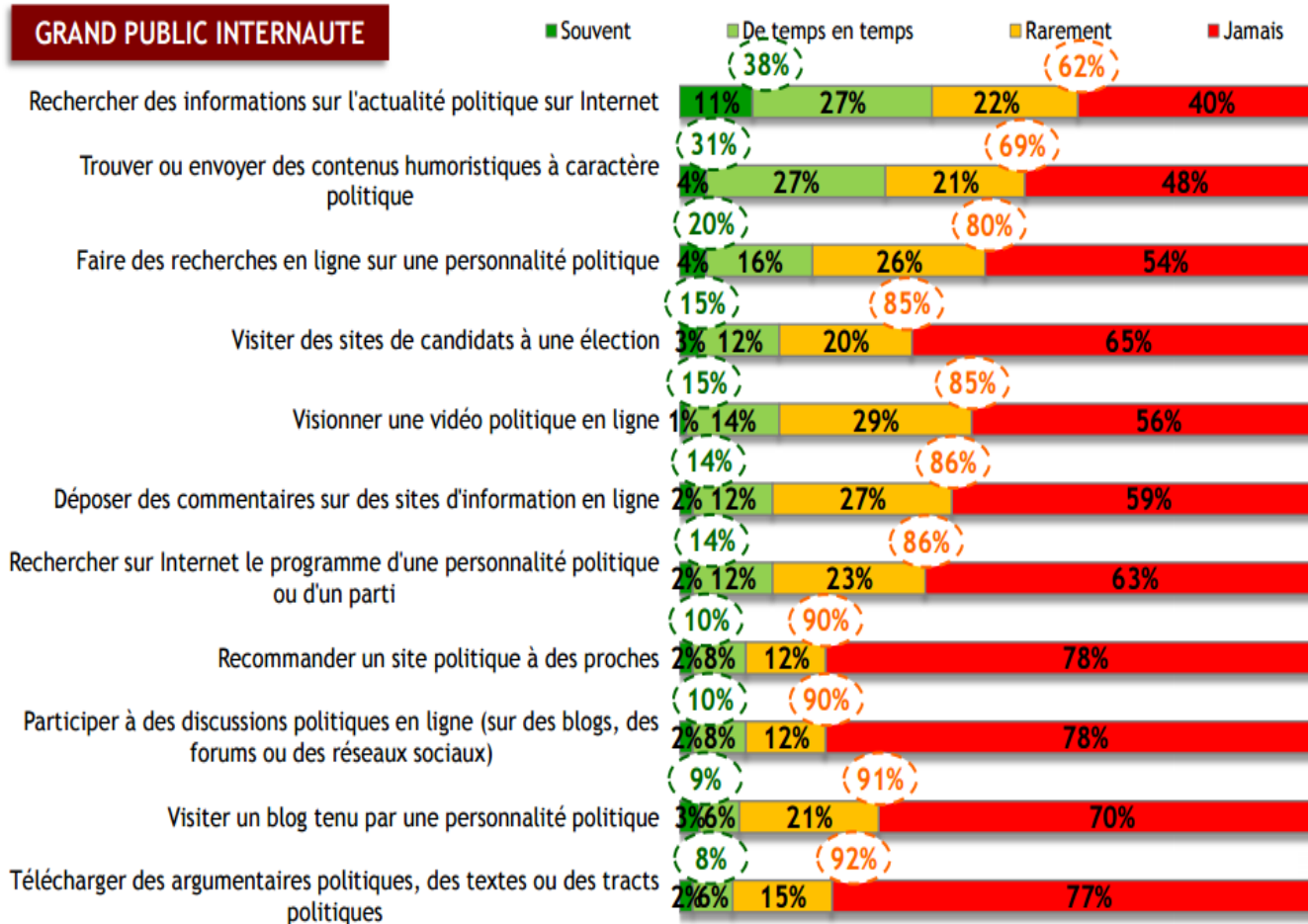
Il faut souligner la propension des jeunes à choisir le terrain associatif plus que les organisations traditionnelles, partis ou syndicats. Les associations ont gagné leur confiance, même s'ils restent peu nombreux à y adhérer durablement [...]. L'engagement associatif correspond à leur demande d'actions concrètes et directes. Il répond à une conception de l'engagement plus libre, sans embrigadement, sans tutelle hiérarchique, et pouvant s'exprimer de façon ponctuelle. Les jeunes peuvent rallier certaines mobilisations impulsées par des associations, se reconnaître dans les causes défendues, sans pour autant franchir le pas d'une adhésion ferme et durable [...].

Enfin, dernier trait de la panoplie de l'engagement des jeunes générations, celui qui renvoie à ses outils et moyens d'expression. Familiers des techniques de communication et des nouvelles technologies, les jeunes savent mieux que leurs aînés instrumentaliser l'action collective et son indispensable médiatisation. Instrument de connaissance et d'échange, Internet est un outil de dénonciation et de médiatisation sans nul autre pareil. Il favorise des mobilisations spontanées, presque en temps réel.

*Source : L'engagement politique dans la chaîne des générations, Anne MUXEL, 2010.*

## DOCUMENT 2

**Vous arrive-t-il souvent, de temps en temps, rarement ou jamais de... ?**



Source : IFOP, 2010.

<b>ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ</b> <b>Sciences sociales et politiques</b>
---

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :*

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**Le candidat traitera au choix, soit le sujet A, soit le sujet B.**

## **SUJET B**

*Ce sujet comporte deux documents.*

**Quelles sont les contributions des groupes d'intérêt au fonctionnement de la démocratie ?**

### **DOCUMENT 1**

On distingue traditionnellement les groupes d'intérêt de deux autres types d'organisations : les partis politiques et les mouvements sociaux. À la différence des partis politiques, les groupes d'intérêt ne cherchent pas à exercer directement le pouvoir politique par la conquête des suffrages, mais à faire valoir certains intérêts auprès des pouvoirs publics. À la différence des mouvements sociaux, les groupes d'intérêt disposent d'une organisation relativement stable et pérenne, avec une marque identifiable (Amnesty International), un sigle (CGT), un siège social [...], des statuts indiquant leur raison d'être et leur condition d'adhésion, et des représentants [...] qui parlent et agissent au nom de leurs adhérents, et plus généralement du groupe et de ses intérêts. Mais les groupes d'intérêt se rapprochent des partis politiques et des mouvements sociaux en ce qu'ils cherchent à représenter un groupe social (les femmes), une catégorie socioprofessionnelle (les marins pêcheurs) ou une fraction mobilisée de la société défendant des idéaux (les droits de l'Homme) ou des intérêts économiques (l'industrie automobile), et ceci par la conquête de suffrages (lors des élections syndicales ou prud'homales) ou, plus généralement, de l'opinion publique.

Source : « Les groupes d'intérêt », Hélène MICHEL in Antonin COHEN, Bernard LACROIX, Philippe RIUTORT, *Nouveau manuel de science politique*, 2009.

## DOCUMENT 2

### Organismes auditionnés à l'Assemblée Nationale, entre 2007 et 2010

<b>Catégories d'organismes auditionnés</b>	<b>Nombre d'auditions</b>	<b>Répartition par catégorie en %</b>
Organismes publics ou parapublics	4488	48,2
Organisations représentatives	1948	20,9
Secteur privé	1527	16,4
Organisations de la société civile	702	7,5
Experts individuels	478	5,1
Conseils privés	96	1
Think-tanks*	42	0,5
Organisations religieuses	21	0,2
<b>Total</b>	<b>9302</b>	<b>100</b>

Source : d'après [www.regardscitoyens.org](http://www.regardscitoyens.org), 2016

\* Groupe de réflexion